



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20012597

ale.

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

13 JAN. 2020

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

Greffe

N° d'entreprise : 0418 085 143

Nom

(en entier) : **IMPRIMERIE MUSCH**

(en abrégé) :

Forme légale : **SPRL**Adresse complète du siège : **RUE DES JOURNALIERS 5 - 7822 GHISLENGHIEN****Objet de l'acte : Révocation - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 décembre 2019

1^{ère} résolution:

L'assemblée par un vote à la majorité des voix révoque Monsieur Pascal Musch en tant que gérant de l'entreprise. Tous les pouvoirs antérieurement accordés sont annulés et met fin à son mandat pour autant que de besoin. Pour autant que de besoin, il est précisé qu'aucune décharge ne lui est accordée.

2^{ème} résolution:

L'assemblée par un vote à la majorité des voix nomme Monsieur Patrick Wathieu comme gérant de l'entreprise et son mandat sera rémunéré.

L'AG et le(s) comparant(s) mandatent la sprl J Jordens et/ou Mme Marion de Crombrugghe avec faculté de subdélégation ou substitution pour assurer la publication du PV d'AGE au moniteur et toutes les formalités requises.

Marion de Crombrugghe

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).